

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 58 (1966)
Heft: 5

Artikel: Congrès de la CGT-Force ouvrière : Paris, 13 au 16 avril 1966
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Congrès de la CGT-Force ouvrière

Paris, 13 au 16 avril 1966

Par *Auditor*

Ce congrès, qui a réuni pendant quatre jours 1400 syndicalistes environ venus de toutes les régions françaises, aurait normalement dû être organisé en novembre 1965; la campagne des élections présidentielles battait alors son plein, d'où la sage décision de le retarder de six mois.

On ne peut attendre d'une assemblée si nombreuse une discussion détaillée, approfondie du volumineux rapport moral, dans lequel le secrétaire général et le bureau rendent compte d'une gestion de plus de deux années. L'intérêt de ces débats c'est qu'ils permettent à des délégués qui sont près de la base et souvent engagés dans l'action de s'exprimer très librement sur la vie confédérale et l'orientation qu'ils souhaitent lui donner. Tous les deux ans Force ouvrière vérifie ainsi l'état de santé en prenant sa température, et pour que cette épreuve ait un sens, il est de tradition, après la présentation du rapport, que les responsables confédéraux s'abstiennent de toute intervention et abandonnent la tribune aux congressistes jusqu'à la clôture du débat général. Cette année, plus de septante orateurs ont pris tour à tour la parole sur les thèmes les plus divers, dans un climat parfois passionné.

Avant de tenter de dégager des lignes générales, il faut noter que c'était la première occasion pour le secrétaire général, André Bergeron, d'affronter le congrès. Succéder à Robert Bothereau n'est pas chose aisée, mais si les critiques ne lui ont pas été épargnées, il s'est aussi révélé avec une autorité non dépourvue de finesse et d'humour comme un nouveau leader pouvant compter sur une très large majorité.

L'intérêt du congrès résidait également dans les changements intervenus depuis deux ans dans le contexte syndical: Quelle allait être son attitude en présence d'une offensive généralisée de la CGT communiste en faveur de l'unité d'action, en présence d'une Confédération des travailleurs chrétiens « déconfessionnalisée » qui a conclu en décembre un accord avec la CGT? En présence également de pouvoirs publics qui renforcent leur emprise sur l'économie et d'un patronat qui proclame des thèses libérales, mais se dérobe souvent à la négociation en s'abritant sous les paravents de l'État? Les minoritaires qui montrèrent en 1963 des velléités de s'organiser en opposition allaient-ils infléchir l'orientation de Force ouvrière? Dans une société qui se transforme, le syndicalisme libre doit-il changer de style, sinon de structure? Toutes ces questions qui se

posaient avant l'ouverture du congrès devaient créer son climat et son actualité.

L'unité syndicale

C'est en 1947 que Force ouvrière s'est détachée de la CGT pour s'affranchir de toute indépendance à l'égard du Parti communiste. La liberté syndicale est sa raison d'être. L'opération fut courageuse et douloureuse. Après vingt ans d'une coexistence qui ne fut pas toujours pacifique, cette scission des travailleurs face au patronat et à l'Etat est-elle toujours justifiée?

La campagne de grand style que poursuit la CGT depuis plusieurs mois a déjà conduit la Confédération française démocratique du travail (ex-CFTC) à s'engager par accord dans la voie de l'unité d'action. Un mouvement revendicatif est en cours et il faut bien constater qu'en fait les syndicats et même parfois d'importantes fédérations ou unions départementales FO donnent des consignes parallèles à leurs adhérents et pratiquent donc souvent l'unité d'action. Incontestablement, il y a quelque chose de « contrenature » dans la division des travailleurs, et la faiblesse qui en résulte est plus sensible aux yeux des jeunes générations que les risques d'un noyautage puis d'une intégration avec l'organisation communiste. Celle-ci en joue habilement et elle est servie par les circonstances. Les gages donnés par l'URSS à la coexistence pacifique, le rapprochement politique franco-russe, le fait qu'un très grand nombre de syndicalistes ont mêlé leurs voix à celles des communistes en novembre-décembre sur le nom de M. Mitterand sont autant d'éléments qui, avec l'identité des revendications immédiates et le souci de l'efficacité et du recrutement créent une tension entre la doctrine ferme du sommet et les conditions imposées à ses bases.

Ces divergences se sont manifestées tout au long du congrès. Une minorité a soutenu avec véhémence et souvent avec talent la nécessité de l'unité d'action, qui pour les uns doit rester sporadique, sélective, pour d'autres devenir plus systématique, pour d'autres encore s'établir au niveau confédéral, et même pour certains préparer une unité organique. Cette minorité est cependant disparate et ne débouche sur aucun regroupement; elle est formée de modernistes (qui iraient jusqu'à la réunification), mais aussi d'anarcho-syndicalistes, de « trotskystes ». La formule de Bothereau reste vraie: « Force ouvrière a des minoritaires, mais pas de minorité. »

Dans son rapport et ses propos, Bergeron, habilement, n'a pas trop critiqué les actions menées localement en commun par plusieurs syndicats, a revendiqué pour FO l'initiative et la responsabilité de grèves « rotatives » suivies par la CGT et la CFDT. Mais en revanche il a maintenu l'irréductible refus de tout rapprochement, tout contact au plan confédéral avec la CGT. En dépit de leurs déclarations patelines, les dirigeants de la CGT et du PC n'ont

pas modifié leur objectif: absorber le syndicalisme libre. Le refus apparaît comme une attitude négative; en réalité, il est l'affirmation et le maintien de la raison d'être du syndicalisme qui, pour pouvoir réunir un jour tous les travailleurs, doit rester libre de toute allégeance politique. A ceux qui craignent l'isolement, Bergeron rappelle que l'unité est un problème aux dimensions internationales et qu'à cet égard FO est entièrement solidaire de la CISL, organisation mondiale largement majoritaire. Ayant engagé toute sa responsabilité et celle du bureau sur cette question de principe, il obtenait une adhésion chaleureuse des quatre cinquièmes du congrès, y compris de la part de l'importante Fédération des fonctionnaires, dont les critiques avaient été pourtant très vives.

Ce succès n'empêchait pas l'*Humanité* de le commenter ainsi le lendemain: « Les progrès de l'action commune ont marqué les débats du congrès FO. Certes, il a rejeté les appels de la CGT et apparemment rien n'est changé, c'est le refus pur et simple de l'unité d'action avec la CGT, toujours accusée d'être l'instrument du Parti communiste. Nulle part cependant on ne trouve une interdiction aux syndicats de la pratiquer. Il est vrai qu'on ne compte plus les luttes dans lesquelles sont engagées les organisations FO aux côtés de celles de la CFDT et de la CGT et qu'il serait vain et maladroit d'interdire quoi que ce soit dans ce domaine.

» Il est vrai également que plusieurs dizaines de délégués ont condamné l'ostracisme à l'égard de la CGT, l'anticommunisme de certains dirigeants, leur dogmatisme qui les conduit à juger des choses d'aujourd'hui sans tenir compte des changements intervenus depuis vingt ans. Il n'est pas contestable non plus que les questions touchant au caractère de classe de l'action syndicale et à l'unité d'action ont dominé les débats. Si les résultats obtenus par les minoritaires peuvent paraître minces, cela tient au fait que, d'accord pour se démarquer résolument du régime, ils restent divisés sur les moyens de lutte et n'ont pas posé en termes clairs le problème essentiel de l'unité d'action immédiate sans exclusive au niveau le plus élevé. L'accord est pourtant possible sur la plupart des revendications. Rien ne peut être obtenu que par le « tous ensemble » souhaité par certains délégués. On peut penser que le congrès aura des prolongements plus positifs que ne le laissent paraître ses décisions. Le fossé se comble grâce à l'unité d'action pratiquée à la base et la base peut venir à bout de bien des résistances. »

Politique contractuelle

A l'égard du patronat, André Bergeron a affirmé sa volonté de relancer la négociation. Ce travail n'est pas spectaculaire, il est même suspect, entaché de collaboration, de paritarisme, de compromission aux yeux de certains... C'est à lui pourtant que sont dus

les régimes complémentaires de retraite, l'assurance-chômage, l'extension du paiement de la quatrième semaine de congé, le fichier des conventions collectives. Il y a là un énorme progrès, si l'on songe que jusqu'à ces dernières années les travailleurs n'étaient pas rattachés à leurs syndicats par des institutions sociales gérées par eux de manière autonome ou paritaire. C'était incontestablement la source d'une grande faiblesse. Tous les fruits du travail syndical étaient recueillis par l'État et les partis. La pente est difficile à remonter, car l'état d'esprit, sans parler des oppositions doctrinales, n'est pas orienté dans ce sens.

Aujourd'hui encore, le bureau confédéral doit ramer à contre-courant, courageusement, dans une position que la CGT et la CFDT rendent inconfortable. Les institutions existantes peuvent être améliorées et les conventions collectives et accords de salaire en retard sur la réalité mis à jour.

Les débats ont fait apparaître une inconséquence des minoritaires qui aurait mérité d'être mieux soulignée. Nombreux sont ceux qui critiquent la négociation et les méthodes paritaires, mais ce sont souvent les mêmes qui condamnent les méthodes étatiques et la participation de FO dans les organes publics, notamment les commissions du plan...

Ce n'est pas sans mérite que le bureau confédéral, sur les trois plans de l'action, de la négociation et de la participation, s'efforce de maintenir les hiérarchies que la raison comme l'intérêt commandent.

Planification et participation

De longue date, FO a marqué sa répugnance pour une planification rigide, impérative, telle que la souhaitent les technocrates, voire la CFDT ou le Parti socialiste unifié. A l'égard de Mendès-France comme des réformateurs de l'entreprise (Bloch-Lainé), de même qu'à l'égard de la politique des revenus ou de la participation ouvrière aux investissements de l'entreprise, elle oppose sa préférence aux institutions souples qui laissent la place nécessaire aux négociations, à la revendication. Mais elle se trouve aux prises avec la difficulté de tracer la ligne de démarcation entre la contestation et la participation, et de délimiter le seuil où commencerait l'intégration dans les rouages de l'État.

Les syndicalistes de Loire-Atlantique et de l'Hérault refusent de siéger dans les comités d'expansion régionale. Certains voudraient que FO se retire des commissions du plan. En revanche, une fraction (chimie, métallurgie, employés, etc.) juge qu'au lieu de critiquer la planification il conviendrait de présenter de véritables contrepropositions. A l'autre extrémité de l'éventail, on regrette que la confédération ne s'engage pas davantage sur le terrain économique et politique, et qu'elle n'ait pris ouvertement parti pour

le « candidat de la gauche » aux élections présidentielles (Fédération des services publics). La participation au Conseil économique et social et aux commissions du plan n'a cependant pas empêché FO de s'opposer formellement au cinquième plan. A ses détracteurs, Bergeron répond que la politique de présence est plus que jamais nécessaire. Participer n'est pas cautionner, avaliser. Il n'y a pas de contradiction entre la nécessité de contester, de revendiquer et la discussion dans les organes paraétatiques. Quant à présenter un contre-plan rigide et pseudo-démocratique, cela reviendrait à transformer les syndicalistes en police du travail, à l'instar de la Charte du travail ou du corporatisme espagnol.

Un contrat avec le gouvernement?

Il n'empêche que les problèmes que soulève la transformation de la société moderne requièrent l'attention soutenue et vigilante d'un syndicalisme qui doit aussi s'adapter, se modifier sans altérer pour autant sa nature et ses raisons d'être.

La Commission exécutive a livré à la réflexion des congressistes, avec son rapport moral, une étude approfondie sur ce thème. Son rédacteur, Ventejol, analyse le contexte géographique de l'économie française et se demande ce que doit faire le syndicalisme lorsqu'elle est orientée, voire gérée, par l'Etat. Il traite également de la planification et de la politique des revenus. Sujet de réflexion plutôt que proposition, l'étude n'apporte pas de conclusions. Elle suggère cependant que si le gouvernement formulait des intentions précises sur la « police » des salaires, la connaissance des grandes masses des revenus, les instruments de distribution et leur compatibilité avec les conventions collectives, la fiscalité, le contrôle des prix, les équipements collectifs, l'amélioration du pouvoir d'achat, l'Force ouvrière ne répugnerait pas, si les réponses étaient satisfaisantes, à conclure une sorte de contrat avec le gouvernement, un peu comme elle conclut des contrats d'entreprise.

De telles suggestions sont trop vagues pour les uns, déjà trop engageantes pour les autres. Cet effort de pensée ne pouvait être sérieusement analysé dans un congrès ordinaire. Les libertaires estiment qu'il n'y a pas de compromis possible entre les tenants de la lutte de classe et ceux du « réformisme ». Ce texte n'a cependant, dans l'ensemble, pas été mal accueilli et pourra nourrir les réflexions des fédérations et unions départementales jusqu'au prochain congrès.

Les conclusions

Les minoritaires, très actifs, ont peut-être renforcé leur situation par des interventions nombreuses et pleines de talent. Ils restent cependant aussi divisés que naguère et ne traduisent que des cou-

rants ou très modernistes ou très anciens, comme les libertaires, anarcho-syndicalistes. Ils s'opposent entre eux jusqu'à en venir aux mains. Il n'y a donc pas de danger qu'ils parviennent à former une opposition quelque peu homogène. D'ailleurs, si la plupart sont si fermement attachés à FO, c'est précisément en raison de la liberté d'expression qu'ils y trouvent. Comment expliquer par ailleurs que de puissantes fédérations, comme celle des fonctionnaires, malgré des critiques radicales, approuvent tout de même le rapport moral au moment du vote. C'est sans doute que, malgré la multiplicité des courants, la diversité des intérêts (fonctionnaires, secteur nationalisé, industrie), il y a une fidélité fondamentale aux motifs qui ont commandé la scission en 1947 et une volonté de liberté qui font le ciment de FO.

Le rapport moral a été accepté par 85 % des congressistes, ce qui est un succès personnel pour le secrétaire général Bergeron, puisque, sans bénéficier encore du prestige de Robert Bothereau, il obtient autant de suffrages que lui au dernier congrès.

Il n'y a pas grand-chose à relever à propos des résolutions classiques, votées sans passion: jeunesses syndicalistes, logement, aide aux pays en voie de développement, sécurité sociale et vieillesse, retraites complémentaires, fiscalité et problèmes économiques.

En revanche, la motion d'orientation générale suscite la reprise de vives escarmouches, auxquelles la discussion générale avait donné cours.

Deux textes minoritaires s'opposent à celui de la majorité: l'un dirigé contre la participation dans les rouages publics et pour une certaine unité d'action; le second, pour l'unité syndicale.

1. Contre la participation

Présenté par les cheminots, appuyé par les anarcho-syndicalistes (Hebert), les révolutionnaires (Malnoe) et des fonctionnaires (Lubin), ce texte, après avoir condamné les structures économiques et sociales, demande une politique permanente de contestation et d'unité. Résolu à combattre l'intégration syndicale dans l'Etat, il propose le retrait de FO, des organes nationaux et régionaux de planification, récuse les procédures Toutée, les commissions Grégoire. Il proclame la nécessité d'actions communes avec les autres centrales, mais en dehors des procédures institutionnelles et sur décision des travailleurs eux-mêmes. Cette motion n'a recueilli que 11,46 % des mandats, soit 1601 voix.

2. Pour l'unité

Présenté par le Syndicat électricité de France, soutenu par la chimie (Labi) et divers syndicats, ce texte, après les mêmes con-

damnations des structures, appelle tous les travailleurs à l'action générale et coordonnée à tous les niveaux, pour combattre le système et préparer une société socialiste plus humaine.

Il propose de travailler à la réunification syndicale, à réaliser par une détermination démocratique des organisations et dans la plus stricte indépendance à l'égard des partis, des Eglises, du patronat, du pouvoir.

Il proclame en outre son attachement à une Europe supranationale et démocratiquement planifiée. Cette motion n'a recueilli que 9,24 % des mandats, soit 1292 voix.

3. La motion majoritaire

confirme la ligne antérieure de la confédération :

- a) Sollicité de prendre de plus en plus d'engagements et de responsabilités de caractères économique, social, voire politique, le syndicalisme doit rester maître des directions, des limites et des formes de ses actes.
- b) Le refus de toute présence serait négation et impuissance, mais une acceptation sans discrimination diluerait le syndicalisme dans l'appareil de l'Etat et le mènerait au discrédit.
- c) FO s'opposera à toute formule qui offrirait ou octroyerait des prérogatives, qui doivent, en démocratie véritable, être réservées aux citoyens (y compris une représentation coopérative qui prendrait le pas sur la représentation nationale). Elle combattra toute initiative qui acculerait le syndicalisme soit à l'opposition pure et simple, soit à l'intégration.
- d) Le congrès refuse de suivre la CFDT dans une voie qui semble être celle d'un syndicalisme de gouvernement. Il regrette les appels que lui adresse la CGT dans un désir d'absorption nettement avoué.
- e) Il confirme son attachement à l'unification de l'Europe, élargie à tous les pays démocratiques et partenaire égal de l'Amérique dans le rassemblement des peuples libres résolu à décourager les ambitions communistes de domination mondiale.

Cette motion fut approuvée par 76,30 % des mandats, soit 10 675 voix.

Présences internationales

Une place exceptionnelle a été faite par le congrès aux délégations des organisations internationales et nationales étrangères. Parmi leurs contributions, il convient de mettre en évidence deux interventions remarquables par leur importance et l'accueil chaleureux

qu'elles ont reçu. Ce sont celle de J. O'Hagan, président des TUC britanniques, et celle de Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse.

Un exemple britannique

Avec l'autorité que lui confèrent 8 à 9 millions de syndiqués, le président des TUC a montré comment le syndicalisme, après le discrédit du libéralisme, est entré résolument dans la voie de la planification et de la politique des revenus. A partir du moment où l'économie est orientée, gérée par l'Etat, elle ne peut être appliquée à la longue sans le consentement des travailleurs et des employeurs. Il faut certes faire comprendre, au prix d'un constant effort, que la revendication traditionnelle aux objectifs à court terme et souvent catégoriels est moins rentable pour la classe ouvrière que la mise au point et l'application d'une politique nationale propre à juguler l'inflation, à garantir la stabilité des prix, donc du pouvoir d'achat, ainsi qu'une progression régulière de la production. En Angleterre, il a fallu un an de discussion avec le gouvernement et le patronat pour convenir d'une telle politique, dont la réussite dépend maintenant de la loyauté des uns et des autres. J. O'Hagan a su montrer à ses collègues français par quels persévérants moyens de persuasion a été obtenue la discipline des fédérations, qui va de pair avec leurs nouvelles responsabilités. Elles acceptent maintenant les conseils et les interventions confédérales dans les négociations de conventions collectives ainsi coordonnées. La base ne comprend pas toujours et le syndicalisme moderne doit modifier son organisation intérieure, se donner les moyens et les compétences correspondant à la part de gestion qu'il assume dans la conduite générale des affaires. Cette leçon, non d'un théoricien, mais d'un praticien, a fait grande impression.

*

Quant à Jean Möri, il en appelle au bon sens des congressistes pour qu'ils ne remettent pas sans cesse en cause les expériences faites par les aînés, au sujet de l'unité, au moment où le syndicalisme inféodé à la politique cherche à s'infiltrer dans la CISL. Il les a aussi invités à laisser de côté les querelles idéologiques et la phraséologie au bénéfice d'une action constructive. Enfin, il a rappelé discrètement aussi que le syndicalisme libre, qui met en œuvre la solidarité des travailleurs sur le terrain international, doit rester ouvert à l'idée d'une Europe élargie et ne pas trop céder à la tentation du régionalisme. Il semble avoir été entendu, puisque le congrès, dans sa résolution générale, appelle de ses vœux « une Europe élargie à tous les pays démocratiques ».